

UNIVERSITÉ DE TOULON

INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

**DIRECTION DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ET DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES
PROPRES**

REGLEMENT DES ETUDES

**DIPLOME D'UNIVERSITE MANAGEMENT DE LA QUALITE ET DU TOURISME DURABLE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020 - 2021**

1-ORGANISATION GÉNÉRALE

PRÉSENTATION

Le DU Management de la Qualité et du Tourisme Durable (MQTD) vise à combler un déficit en formation observé sur le territoire dans le domaine du tourisme, entre les niveaux bac + 2, d'une part, et master, d'autre part. En particulier, il répond à une attente exprimée par les acteurs du tourisme pour une amélioration de leurs compétences dans les domaines du tourisme durable, de l'entrepreneuriat responsable et de la communication. En effet, les professionnels du tourisme sont de plus en plus nombreux à se lancer dans des démarches de certification et de labellisation qui se révèlent bénéfiques pour leur image, la satisfaction de leurs clients et leur organisation interne. Toutefois, ils expriment un important besoin d'être accompagnés pour mener à bien de telles démarches et valoriser leurs efforts en termes de communication.

Ce DU répond donc à un triple objectif :

- Apporter les connaissances et les compétences indispensables à la mise en œuvre d'une démarche qualité dans une perspective de tourisme durable en vue d'obtenir un certificat ou un label ;
- Apporter les connaissances et les compétences indispensables à l'intégration des critères de durabilité et de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans les organisations touristiques ;
- Apporter les connaissances et les compétences indispensables pour permettre une communication efficiente sur les activités touristiques et les efforts déployés en faveur d'un management de la qualité responsable et durable.

1-1-Composition des enseignements

Ce DU comprend 3 UE :

- UE1 Management de la qualité et du tourisme durable (60 h)
- UE2 Entrepreneuriat responsable et écosystème territorial (50 h)
- UE3 Communication durable des organisations touristiques (50 h)

Le nombre total d'heures effectuées en présentiel est de 160 heures.

Règlement d'étude du
DU « Management de la Qualité et du Tourisme durable » 2020-2021

1-2- Organisation

Afin de s'adapter aux contraintes des entreprises touristiques, les cours auront lieu les lundis, mardis et mercredis durant 12 à 16 semaines entre les mois de janvier et d'avril.

Lieu : Université de Toulon, principalement sur le campus centre-ville.

1-3 Public concerné et conditions d'accès à la formation

Professionnels du tourisme, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi justifiant d'un niveau bac + 2 de type :

- DEUG
- DUT (DUT GEA, négociation relation clients, etc.)
- Licence 2
- BTS tertiaire, en particulier BTS management de l'hôtellerie-restauration et BTS tourisme
- La spécialisation préalable n'est toutefois pas requise.

Effectif par promotion : entre 10 et 25 stagiaires

1-4 Admission au diplôme

L'admission au diplôme est validée lorsque :

Le stagiaire obtient la moyenne non pondérée de 10/20 calculée sur l'ensemble des UE et qu'il n'obtient pas de moyenne inférieure à 07/20 par UE.

En cas d'ajournement, les UE validées seront conservées l'année suivante et le stagiaire devra obtenir son diplôme à la fin de la deuxième année. En cas d'échec, le stagiaire perd le bénéfice des notes et des résultats obtenus sur les deux années.

1-5 Mentions

Les mentions sont délivrées en fonction de la moyenne générale obtenue par le stagiaire sur l'ensemble des UE :

Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 : mention passable

Moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 : mention assez bien

Moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 : mention bien

Moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien

1-6 Session

Le diplôme est en session unique.

2 – ASSIDUITÉ - RATTRAPAGE

La participation à tous les cours est obligatoire. Toute absence devra être justifiée. Une feuille d'émargement sera signée systématiquement pour chaque demi-journée d'enseignement.

L'organisation d'une session de rattrapage en cas d'absence dûment justifiée dans un délai de 48 heures auprès du secrétariat, est laissée à la seule appréciation de l'équipe pédagogique suite à une requête écrite formulée par le candidat. Cette possibilité n'entraîne aucun droit pour le stagiaire.

Pour toutes autres dispositions, la charte des examens en vigueur à l'UTLN s'applique.

3 – MODALITÉS DE CONTRÔLE

3-1 Organisation des examens

Les évaluations sont organisées en contrôle continu selon des modalités définies par l'équipe pédagogique et présentées aux stagiaires au début de chaque module.

3-2 Déroulement des épreuves

► Lutte contre la fraude

L'usage du téléphone portable est interdit pendant les épreuves.

Pour plus d'informations, se reporter à la Charte des examens de l'Université.

► Documents autorisés

Pendant la durée des épreuves, aucun document n'est autorisé sauf modalités particulières définies préalablement par l'enseignant.

3-3 Dispositif spécial applicable en cas d'aggravation de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19

Les modalités de contrôles de connaissances sont susceptibles d'être modifiés durant la période prévue dans le calendrier universitaire en raison de l'évolution de la crise sanitaires et des mesures réglementaires. Pour y faire face, les modalités de contrôle des connaissances pourront être organisées entièrement à distance.

Ce dispositif s'applique par dérogation aux règles de droit commun prévues dans le présent règlement.

4 – VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS

Les candidats possédant une expérience professionnelle ou personnelle en rapport avec le diplôme, peuvent constituer un dossier de V.A.E reprise d'études ou de V.E.S dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Décret n° 2002-529 du 16/04/2002 relatif à la Validation des Études Supérieures

Décret n° 85-906 du 23/08/1985 relatif à la Validation des Acquis Professionnel